

Septième rapport annuel

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme**

Band (Jahr): **7 (1924)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SEPTIÈME RAPPORT ANNUEL

comprenant la période
du 1^{er} janvier au 31 décembre 1924.

Pendant l'année 1924, l'Office suisse du Tourisme a poursuivi l'exécution des tâches qui lui sont imposées par les statuts de l'Association nationale pour le Développement du Tourisme et notamment par le « Programme d'action » adopté par le Conseil du Tourisme le 21 mai 1918. Durant cet exercice, nous avons eu la satisfaction de constater que les travaux effectués par l'Office suisse du Tourisme sous le contrôle des organes de l'Association nationale ont eu l'approbation des autorités fédérales, ensuite de la requête présentée par la Direction de l'Office au Conseil fédéral, puis à l'Assemblée fédérale afin d'obtenir une augmentation de la subvention fédérale. Nous tenons à en remercier dès l'abord le Conseil fédéral, puis les Commissions du Conseil National et du Conseil des Etats chargées d'examiner cette requête, et les Chambres fédérales, qui ont décidé de porter la subvention fédérale annuelle de 120.000 à 200.000 fr.

Dans son rapport à l'Assemblée fédérale sur cette question, le Conseil fédéral reconnaît « qu'il n'y a aucune raison de douter que l'Office suisse du Tourisme ne gère consciencieusement et judicieusement les fonds qui lui sont confiés et n'en tire le meilleur parti possible. Les garants en sont, au point de vue technique de la comptabilité, le Service de revision des finances du canton de Zurich, chargé du contrôle des finances de l'Office, et, au point de vue de l'emploi judicieux des fonds, les trois organes de l'Association nationale pour le Développement du Tourisme : Assemblée générale, Conseil du Tourisme et Comité de Direction, dans lesquels la Confédération est représentée, et qui exercent leur droit de contrôle, de surveillance et de haute direction, conformément aux statuts ».

A. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La septième Assemblée générale de l'Association nationale pour le Développement du Tourisme a eu lieu à Berne le 5 juin 1924 sous la présidence de *M. le directeur G. Kunz*. Les fonctions de scrutateurs furent remplies par *MM. F. Raaflaub*, conseiller municipal à Berne, et *Akert*, chef du Service du Chemin de fer B. L. S., à Berne ; celles de secrétaire, par *M. M. Jaton*, à Zurich. L'Assemblée comptait 88 membres et délégués représentant 577 voix.

Le rapport de gestion sur l'exercice 1923, les comptes de la même année et le budget pour 1924 furent adoptés. La situation financière de l'Office suisse du Tourisme donna lieu à un intéressant échange de vues.